

**« Suisse. Comment les milieux  
économiques s'impliquent-ils dans  
l'enseignement professionnel ?**

**Prof. Dr Alexandre Etienne**  
**Directeur suppléant IFFP**

19 & 20 mai 2016 – Lycée Diderot (Paris)

## Plan

- Introduction : le système éducatif suisse
- Le système de formation professionnelle
- L'implication des partenaires de l'économie
- Conclusion : intérêts et enjeux pour les milieux économiques

## Quelques données

- Suisse : 8,38 millions d'habitants
- Près de 95 % des jeunes obtenant un titre du degré secondaire II (2 à 4 ans d'études ou de formation post-obligatoire, formation générale et formation professionnelle confondues)
- 2/3 des jeunes optant pour une formation professionnelle initiale

## Classement académique des universités mondiales 2015

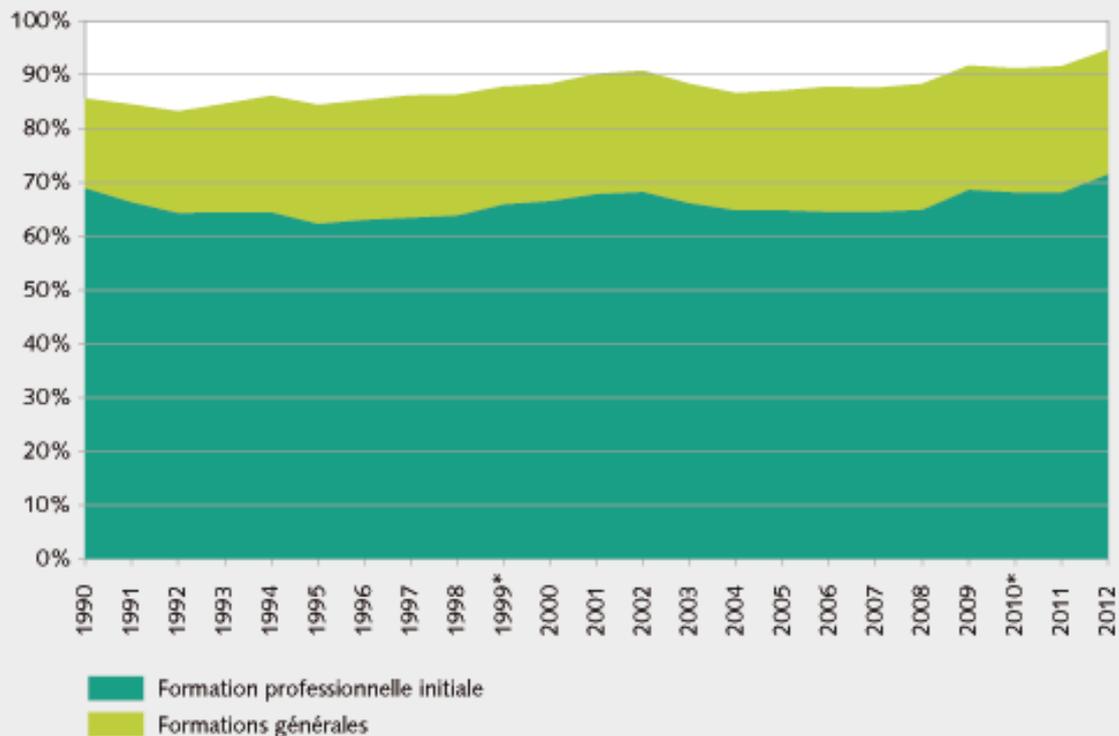
La Suisse 

Classement national	Etablissement*	Classement mondial
1	École polytechnique fédérale de Zurich	20
2	Université de Zurich	54
3	Université de Genève	58
4	Université de Bâle	87
5	École polytechnique fédérale de Lausanne	101-150
6	Université de Berne	151-200
7	Université de Lausanne	201-300

# ➤ Statistiques OFS (2014)

## Taux de diplômes du degré secondaire II, 1990-2012

Part en pour-cent de la population dans l'âge typique d'obtenir un diplôme du degré secondaire II



\* Pour plus d'informations, voir les données du graphique

Sources : Elèves et étudiants (sans les hautes écoles) OFS - Diplômes (sans les hautes écoles) OFS -  
Statistique de l'état annuel de la population, 1981-2010 OFS -  
Statistique de la population et des ménages OFS

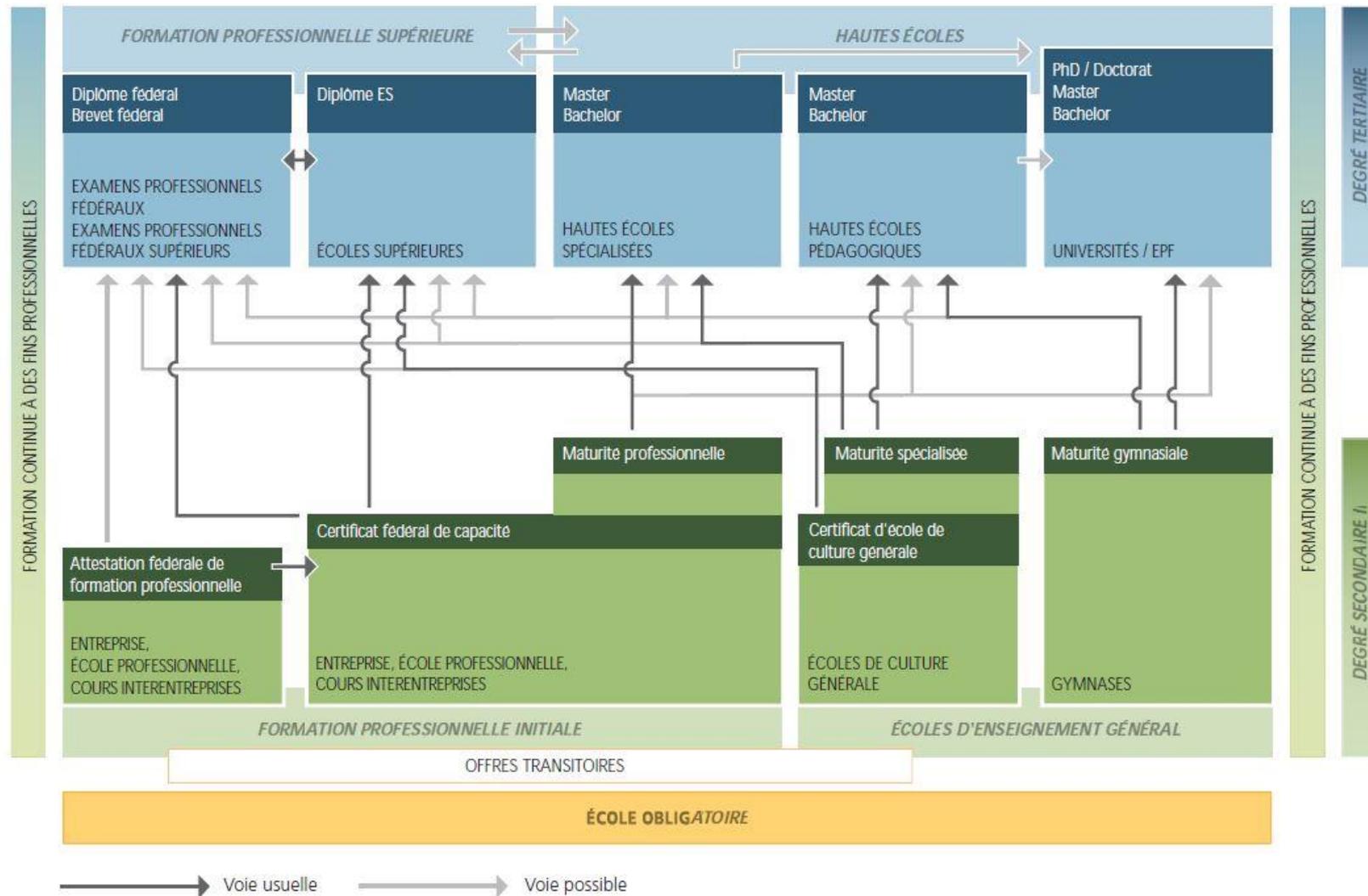
© OFS

# ➤ Formation professionnelle (secondaire II)

## Nombre de diplômés en 2014<sup>1</sup>

Degré secondaire II: formation professionnelle initiale	Total	Femmes	Hommes
Certificats fédéraux de capacité CFC	61128	27774	33354
Attestations fédérales de formation professionnelle AFP	5870	2776	3094
Formations élémentaires	374	56	318
Certificats fédéraux de maturité professionnelle	14177	6686	7491
Certificats de passerelle «Maturité professionnelle – Hautes écoles universitaires»	752	326	426

# Le système éducatif suisse



Source: SEFRI

# ➤ Un ancrage au plus haut niveau

## Constitution fédérale de la Confédération suisse

Art. 61a<sup>1</sup> Espace suisse de formation [21.05.2006]

1. Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la **qualité** et à la **perméabilité** de l'espace suisse de formation.
2. Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur **coopération** par des organes communs et en prenant d'autres mesures.
3. Dans l'exécution de leurs tâches, ils s'emploient à ce que les filières de **formation générale** et les **voies de formation professionnelle** trouvent une **reconnaissance sociale équivalente**.



# Répartition des tâches entre cantons et Confédération

## Constitution fédérale

### Art. 62 Instruction publique

- 1 **L’instruction publique est du ressort des cantons.**
- 2 Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques.
- 3 ...
- 4 Si les efforts de coordination n’aboutissent pas à une harmonisation de l’instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l’âge de l’entrée à l’école, la durée et les objectifs des niveaux d’enseignement et le passage de l’un à l’autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.  
[21.05.2006]
- 5 ...
- 6 ...

# Répartition des tâches entre cantons et Confédération

## Constitution fédérale

### Art. 63<sup>1</sup> Formation professionnelle

- 1 La **Confédération** légifère sur la formation professionnelle.
- 2 Elle encourage la diversité et la perméabilité de l'offre dans ce domaine.

# ➤ Loi sur la formation professionnelle (2002)

## Art. 1 Principe

<sup>1</sup> La formation professionnelle est la **tâche commune** de la **Confédération**, des **cantons** et des **organisations du monde du travail** (partenaires sociaux, associations professionnelles, autres organisations compétentes et autres prestataires de la formation professionnelle). Ceux-ci veillent à assurer autant que possible une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle, notamment dans les domaines d'avenir

# ➤ Loi sur la formation professionnelle (2002)

## Art. 3 Buts

La présente loi encourage et développe:

- a. un système de formation professionnelle qui permette aux individus de s'épanouir sur les plans professionnel et personnel et de **s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail**, tout en les rendant aptes et disposés à faire preuve de **flexibilité professionnelle** et à **rester dans le monde du travail**;
- b. un système de formation professionnelle qui serve **la compétitivité des entreprises**;
- c. l'égalité des chances de formation sur le plan social et à l'échelle régionale, l'égalité effective entre les sexes de même que l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées dans la formation professionnelle;
- d. la perméabilité des types et des filières de formation au sein de la formation professionnelle ainsi qu'entre la formation professionnelle et les autres secteurs du système éducatif;
- e. la transparence du système de formation professionnelle.

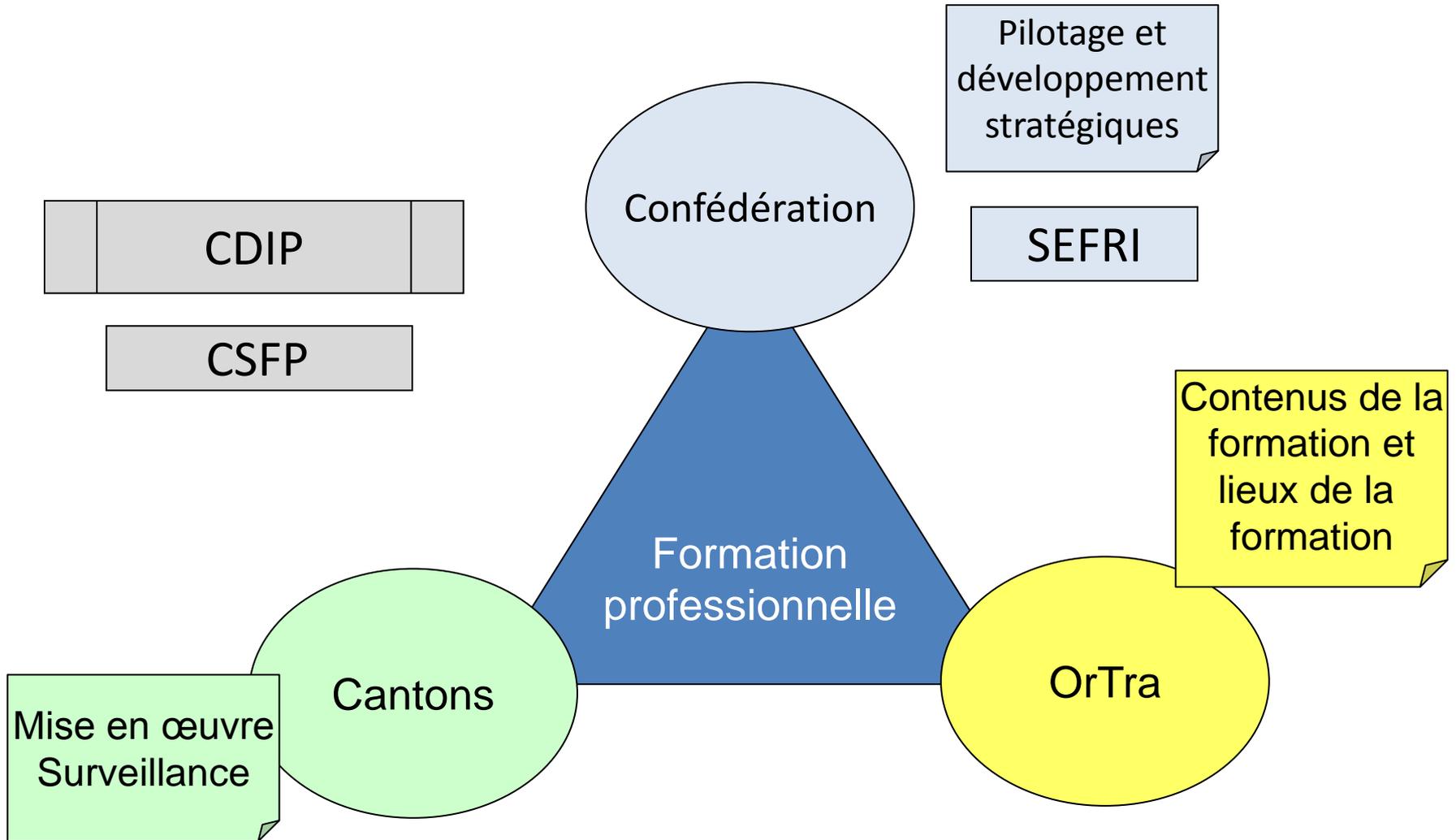
# Ordonnance sur la formation professionnelle (2003)

## Art. 1 Collaboration

(art. 1 LFPr)

<sup>1</sup> La collaboration entre la Confédération, les cantons et les **organisations du monde du travail** dans le secteur de la formation professionnelle permet d'assurer aux personnes en formation un niveau de qualification élevé, comparable dans tout le pays et **adapté au marché du travail**

# ➤ Partenariat en formation professionnelle



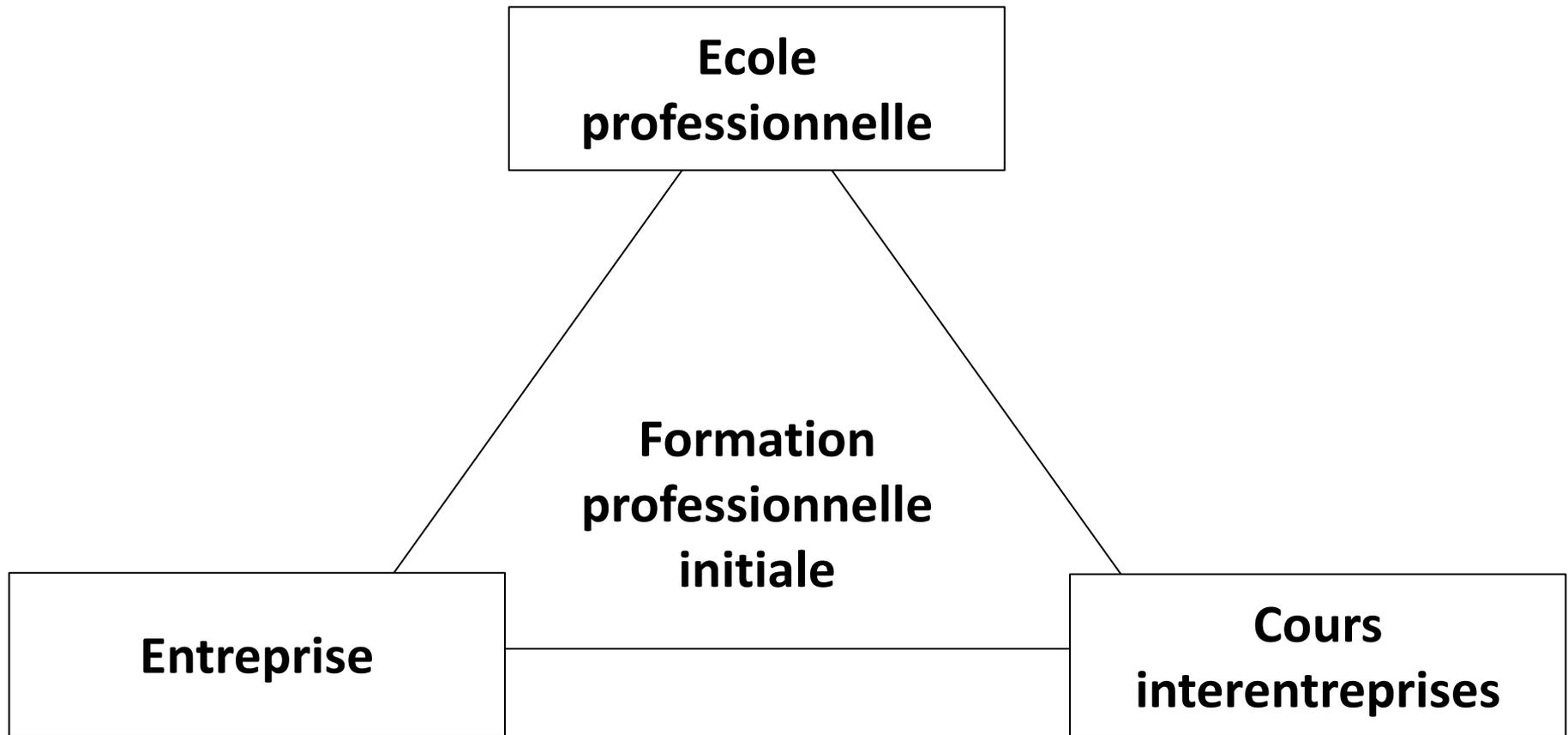
# ➤ Loi sur la formation professionnelle (2002)

## Art. 6 Définitions

En exécution ou en complément de la LFPr, sont définis comme suit les termes suivants:

- a. **formation initiale en entreprise**: formation initiale ayant lieu principalement dans une entreprise formatrice ou dans un réseau d'entreprises formatrices;
- b. **formation initiale en école**: formation initiale ayant lieu principalement dans une institution scolaire, notamment dans une école de métiers ou dans une école de commerce;
- c. **réseau d'entreprises formatrices**: regroupement de plusieurs entreprises dans le but d'offrir aux personnes en formation une formation complète à la pratique professionnelle dans plusieurs entreprises spécialisées;
- d. **stage**: formation à la pratique professionnelle faisant partie d'une formation initiale en école et effectuée en-dehors de l'école

# ➤ **Forme «classique» de l'apprentissage**



# ➤ Ordonnance sur la formation professionnelle

## Art. 13 Demande d'édition d'une ordonnance sur la formation

(art. 19, al. 1, LFPr)

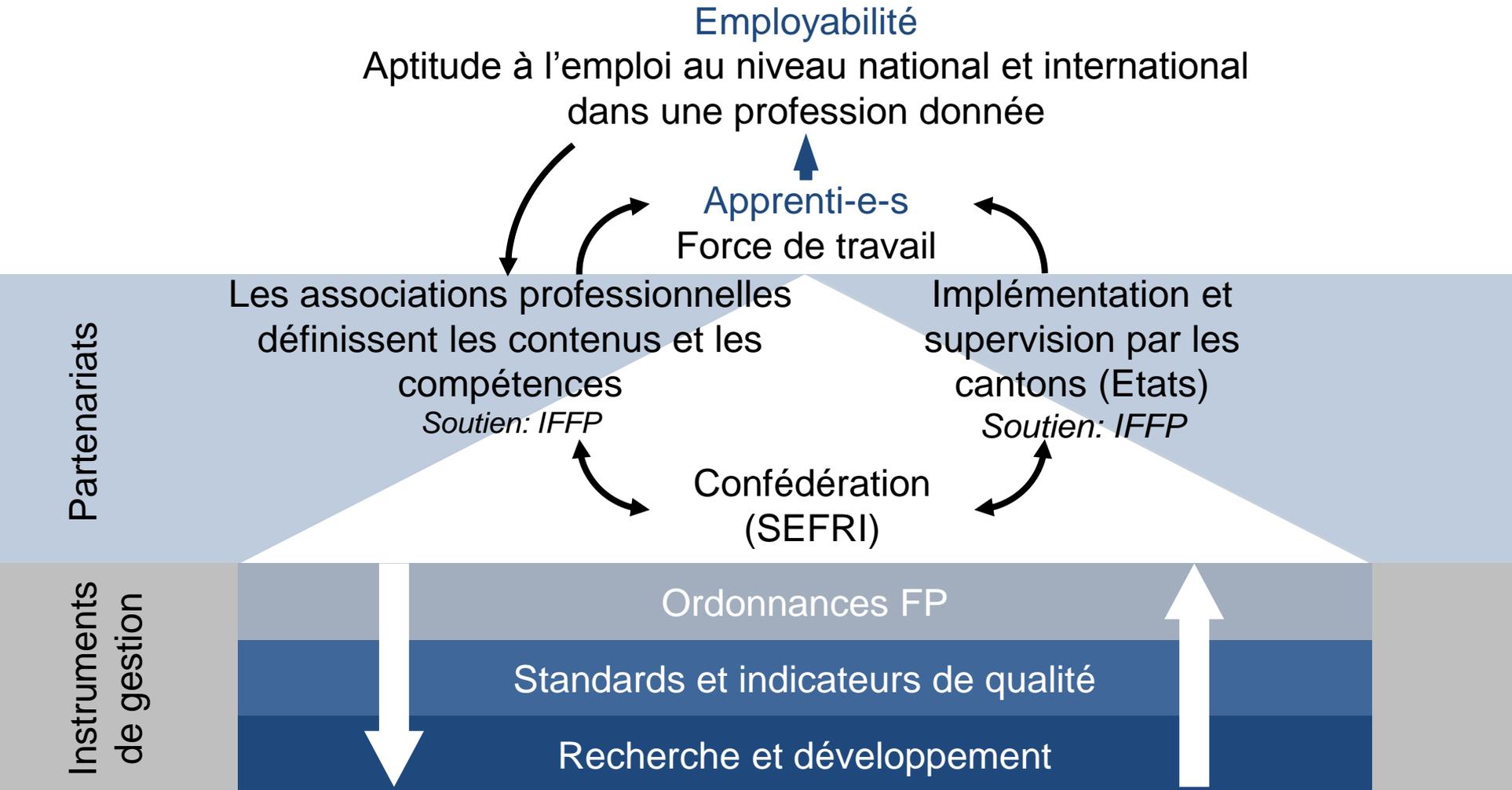
<sup>1</sup> Les **organisations du monde du travail** visées à l'art. 1, al. 2, peuvent demander l'édition d'une ordonnance sur la formation.

<sup>2</sup> La demande doit être remise au SEFRI accompagnée d'une justification écrite.

<sup>3</sup> L'élaboration et la mise en vigueur des ordonnances sur la formation par le SEFRI présupposent la **collaboration** des cantons et des organisations du monde du travail.

<sup>4</sup> Le SEFRI assure la coordination avec les milieux intéressés et les cantons et entre les milieux intéressés et les cantons. Si aucun accord n'aboutit, il se prononce en tenant compte de l'utilité générale pour la formation professionnelle et des éventuels accords conclus par les partenaires sociaux.

# La gestion de la formation professionnelle : une mission conjointe

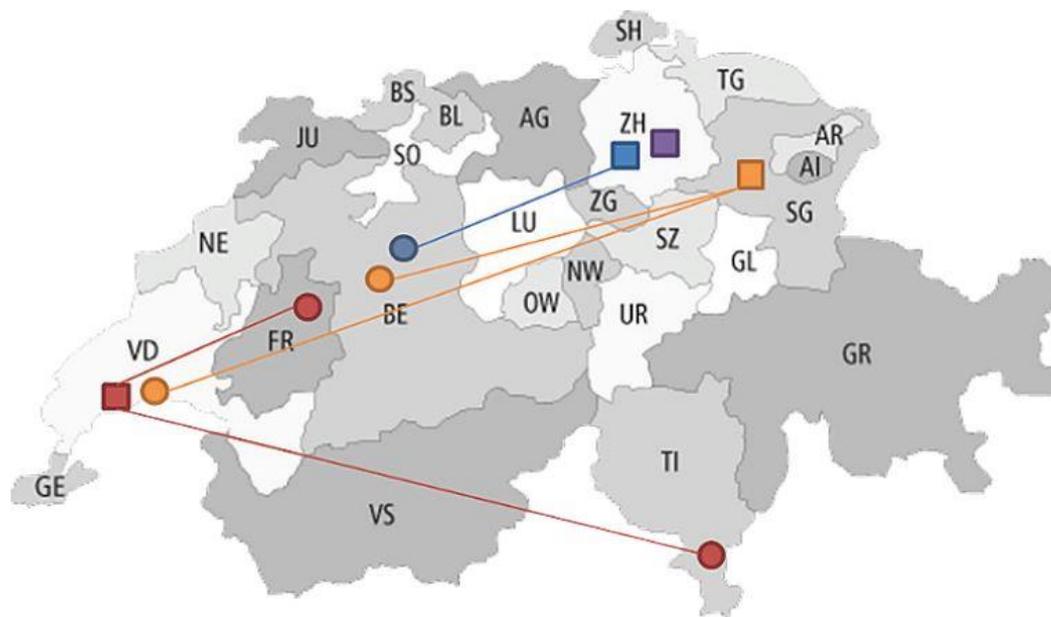


# Priorités thématiques 2017-2020

Encouragement de la recherche :

- Aspects systémiques / Politique
- Décisions de formation individuelles / Transitions
- **Economie et marché du travail**
- Méthodes et pratiques d'enseignement et d'apprentissage
- Internationalisation

# ➤ Recherche en formation professionnelle



- LH Econ (Economics of Education, Firm Behaviour and Training Policies)**  
Universités de Zurich et de Berne
- LH DUAL-T (Technologies pour la formation professionnelle)**  
EPFL, Université de Fribourg, IFFP Lugano
- LH LINCA (Processus d'enseignement et d'apprentissage dans le domaine commercial)**  
Université de Zurich
- LH GOVPET (Gouvernance de la formation professionnelle)**  
Universités de Saint-Gall et de Lausanne, IFFP Zollikofen

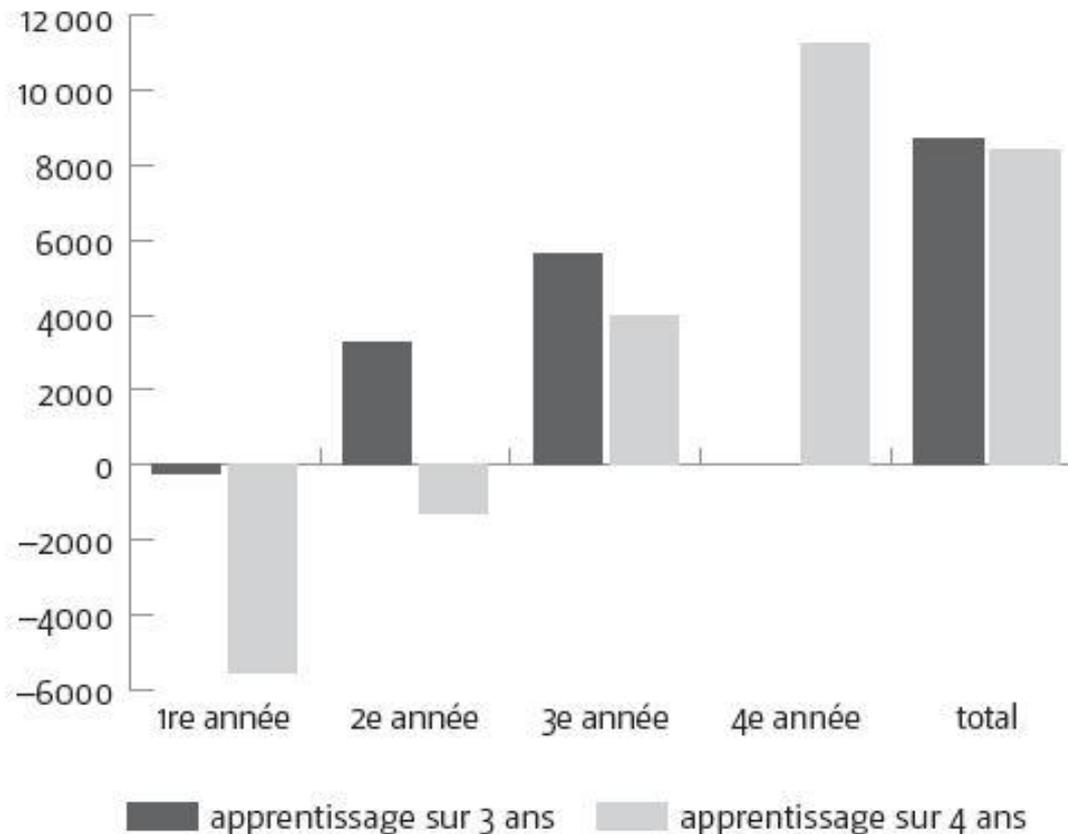
Implantations et réseaux des Leading Houses (état en avril 2016). Source: SEFRI

## Efficacité du système

- Orientation vers le marché du travail
- Organisation efficace et efficiente
- Productivité des apprenti-e-s dans la formation professionnelle initiale dépassant les coûts bruts liés à leur formation.

# ➤ Un système efficace et efficient

Bénéfice net en francs de la formation des apprentis selon la durée et l'année d'apprentissage, 2009



## ➤ Vision : la formation professionnelle future

Une réponse appropriée aux besoins ainsi qu'aux attentes des partenaires du système et de la société en général en termes de :

- dispositif facilitant le **monitorage** du système
- mesures favorisant la **mobilité**
- capacité d'adaptation face à une société en **mutation**
- prise en compte du phénomène de **mondialisation**
- offres de formations personnalisées et répondant à un effort de **modularisation**



- Mutation
- Monitoring
- Mobility
- Globalization
- Modularization

# > Perspectives pour les milieux économiques

Niveau	Activités
Micro	Formation pratique en entreprises Cours interentreprises
Meso	Contenus de la formation – Procédure de qualification Promotion des métiers (par ex. Forum des métiers)
Macro	Réflexions stratégiques Développement des métiers

## Perspectives pour les entreprises

- Rappel : tissu économique suisse : majorité de PME
- Rentabilité pour les entreprises
- Formation de la relève (main d'œuvre qualifiée)
- Economies à l'engagement de personnel (recrutement – période d'entrée en fonction)
- Rôle social : intégration – préparation à l'entrée sur le marché du travail
- Reconnaissance en qualité d'entreprise formatrice

## **Références bibliographiques**

- Fuhrer, Marc und Jürg Schweri (2010). Kosten und Nutzen von zweijährigen beruflichen Grundbildungen aus der Sicht der Betriebe. Schlussbericht. Zollikofen: EHB.
- Hoeckel, K., Field, S., & Grubb, N.W. (2009). Learning for Jobs. OECD reviews of Vocational Education and Training: Switzerland. Paris: OECD.
- Mühlemann, Samuel, Stefan C. Wolter (2013). Return on investment of apprenticeship systems for enterprises: Evidence from cost-benefit analyses. European Expert Network on Economics of Education, Analytical report No. 16, European Commission.
- SEFRI (2016). La formation professionnelle en Suisse 2016. Faits et chiffres.
- SKBF-CSRE (2014). L'éducation en Suisse. Rapport 2014. Aarau.
- Strupler, M. & Wolter, S. (2012). Die duale Lehre eine Erfolgsgeschichte - auch für Betriebe. Ergebnisse der dritten Kosten-Nutzen-Erhebung der Lehrlingsausbildung aus der Sicht der Betriebe, Glarus/Chur: Rüegger Verlag.

CONFÉRENCE  
DE COMPARAISONS  
INTERNATIONALES

**#FormationPro**

ORIENTATION, FORMATIONS,  
INSERTION : **QUEL AVENIR POUR  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?**

**Prof. Dr Alexandre Etienne**

**Directeur suppléant IFFP**

19 & 20 mai 2016 – Lycée Diderot (Paris)